

INNOVER ET RÉUSSIR AVEC LES LICENCES CREATIVE COMMONS

LE 11 JUILLET 2011 LIONEL MAUREL (CALIMAQ)

Creative Commons International vient de publier *The Power of Open*, un eBook montrant des exemples de projets dans des domaines variés recourant aux CC.

Fin juin, Creative Commons International a publié un eBook fascinant – **The Power of Open** [en] – racontant les histoires de plus d'une trentaine de créateurs, issus des quatre coins du monde, ayant trouvé le chemin de la réussite en plaçant leurs contenus sous licence Creative Commons et en les partageant dans le cadre de projets innovants.



Cinéma, musique, édition, journalisme, éducation, design et plus encore : c'est un plaisir de constater la variété des champs d'application des licences libres et la manière dont cette infrastructure juridique ouverte permet d'explorer de nouvelles pistes pour créer, en utilisant le plein potentiel d'Internet.

Le livre, lui-même placé sous licence CC-BY, est téléchargeable librement **ici en français** et **une célébration a été organisée** à l'occasion de son lancement mondial, mercredi 6 juillet au Lieu du design à Paris.

Il me paraît particulièrement important que ce livre soit diffusé en France, où les licences Creative Commons sont encore relativement peu connues, quand elles ne font pas l'objet d'une forme d'ostracisme. En mai dernier, lors de l'eG8 à Paris, le ministre de la Culture Frédéric Mitterrand **a explicitement refusé de parler** au père des licences Creative Commons, **Lawrence Lessig**. Mais ces tentatives d'oblitération sont vaines, car l'usage des licences Creative Commons progresse de façon impressionnante, comme le montre le schéma ci-dessous issu du livre : près de 500 millions d'œuvres ont été placées par leurs auteurs sous CC depuis 2003. Même au pays de Beaumarchais (et d'Hadopi...), on ne peut plus passer sous silence un phénomène de cette ampleur.

400MM+
TOTAL CC LICENSED WORKS
AS OF 2010

40%
USING A FULLY OPEN
CC LICENSE
AS OF 2010



Si *The Power of Open* revient sur certains des projets phare utilisant les Creative Commons (les célèbres conférences **Ted Talks** [en], le **Creative Commons Repository** [en] de la chaîne Al Jazeera ou l'archive ouverte **PLoS – Public Library of Science** [en]), il présente surtout l'intérêt d'offrir un panorama sur de nombreuses initiatives moins connues, mais toutes aussi remarquables et riches d'enseignements.

Ayant dévoré l'ouvrage d'un bout à l'autre, j'aimerais partager avec vous mes réflexions sur ces pouvoirs de l'ouverture et l'intérêt d'utiliser les licences Creative Commons, en vous proposant un premier billet aujourd'hui et un autre en début de semaine.

S'affranchir des coûts de transaction induits par le copyright

On nous répète à l'envi que le droit d'auteur est nécessaire pour encourager la création, mais on oublie souvent de parler des coûts très importants de transaction induits par l'approche « Tous droits réservés ». Tout usage d'une œuvre nécessitant en principe une autorisation préalable, ce sont autant de contrats à préparer et à faire signer, de cabinets d'avocat à payer et des recherches à entreprendre pour régler les questions de droits.

Dans certains cas, ces coûts de gestion juridique sont tout simplement insoutenables et ne permettraient pas à des projets de prospérer, notamment lorsqu'ils sont portés par de petites structures. C'est le cas pour **Pratham Books** [en], un éditeur associatif indien créant des livres pour enfants :



En tant que petit éditeur, nous n'avons pas la capacité de personnaliser les licences à chaque fois qu'une partie intéressée souhaite utiliser nos contenus. Les licences Creative Commons nous ont permis de conclure des accords avec de nombreux partenaires en nous libérant du poids des négociations juridiques et des pertes de temps et d'argent que nécessitent ces négociations [...] Dans une petite organisation comme la nôtre, le temps est très important. Dans notre cas, les licences Creative Commons nous ont notamment aidés à gagner du temps, de l'argent et de l'énergie.



Ce poids des coûts de transaction, c'est aussi l'une des raisons pour lesquelles l'ex-

chanteur et bassiste du groupe Tears for Fears, Curt Smith, a choisi d'utiliser les licences Creative Commons pour **diffuser les albums de sa carrière solo**. Il raconte comment il était « *inondé de demandes de réutilisation pour les chansons de Tears for Fear* », particulièrement chronophages, alors que les Creative Commons, en autorisant à l'avance les usages non commerciaux, lui permettent à présent de se concentrer sur la création. Les licences Creative Commons sont aussi l'occasion pour lui de se lancer dans des projets collaboratifs avec des personnes, rencontrées sur les réseaux sociaux Twitter et Facebook (**The Social Media Project** [en]).

La dessinatrice Nina Paley explique de son côté qu'elle a choisi de se tourner vers les licences libres, lorsqu'elle s'est rendue compte qu'il serait quasiment impossible de régler les questions de droits pour produire son premier film ***Sita Sings The Blues*** [en], depuis distribué gratuitement sous CC et devenu un grand succès.

Idem pour Melinda Lee, ancienne responsable des affaires juridiques chez MTV, qui avait constaté que beaucoup d'opportunités étaient manquées parce que la chaîne n'arrivait pas à négocier les droits sur certains contenus. Elle décida alors de se lancer dans son propre projet, avec **Uncensored Interview** [en], un site pour lequel sont produits des entretiens avec des célébrités, dont elle a **libéré une partie du contenu sous licence CC-BY** [en] afin qu'il puisse être réutilisé sans entrave par les fans, mais aussi par d'autres compagnies.

Les Creative Commons étant peu à peu devenu un véritable « standard juridique », ils évitent aussi aux porteurs de projet de devoir investir des sommes importantes pour mettre en place un cadre juridique en repartant à zéro. C'est ainsi que **l'Open University** [en] a pu économiser des sommes importantes, pour le développement de sa plateforme de contenus pédagogiques ouverts, **OpenLearn** [en] :



Nous avons au départ prévu un montant de 100 000£ de frais juridiques pour établir une licence viable pour Open Learn, mais nous avons pu économiser cet argent car nous avons adopté CC [...] Utiliser une licence reconnue nous a aidés à impliquer les autres. Nous avons notamment pu expliquer les avantages des licences CC indépendantes et éviter de leur demander d'adopter une licence développée en interne.



Jouer la carte de la dissémination

Les Creative Commons sont en phase avec les usages d'internet, car ils autorisent la reproduction et la représentation des contenus, leur permettant de circuler sur la Toile là où le copyright classique tend à les « épingler » en un point.

Plusieurs projets présentés montrent que l'on peut tirer parti de la dissémination des contenus plutôt que de chercher à s'en protéger, notamment dans le domaine du journalisme en ligne.

Le site américain de journalisme citoyen **Pro Publica** [en] (à rapprocher d'un OWNI ou d'un Agora Vox) a ainsi délibérément choisi de permettre la republication de ses contenus sur Internet, de manière à accroître sa visibilité et à favoriser la circulation de l'information. **Les conditions d'utilisation du site** [en] proclament le mot d'ordre « *Steal Our Stories ! Volez-nous nos histoires !* » et organisent grâce à une licence CC-BY-NC-ND une dissémination maîtrisée des contenus (Pas de modification, Pas d'usage commercial). Avec un certain succès puisque Pro Publica a été le premier site d'information pure player **à recevoir le prix Pulitzer en 2010** pour ses enquêtes sur les conséquences du cyclone Katrina.



La chaîne qatarie Al Jazeera a choisi la même stratégie en plaçant ses reportages vidéo sous licence CC-BY dans son **Creative Commons Repository** [en]. L'impact sur la visibilité des contenus est impressionnant, avec notamment une augmentation de la fréquentation de 723% après la mise en ligne **des images de la Révolution égyptienne** [en] et de très nombreuses reprises sur des contenus extérieurs. Al Jazeera fait également des premiers fournisseurs de contenus pour le **YouTube Video Editor** [en], ce qui va faciliter le remix par les internautes de ses vidéos.

La plateforme Global Voices, spécialisée dans la reprise de billets de blogueurs locaux et de journalistes citoyens, utilise une autre facette des licences Creative Commons pour favoriser la dissémination de l'information : leur capacité à faciliter les traductions. Alors que la traduction est juridiquement considérée comme une adaptation des œuvres, interdite en principe, les billets postés sur Global Voices peuvent **être traduits rapidement par l'équipe de bénévoles** de la plateforme en une douzaine de langues, et bénéficier par là d'une audience accrue. Ce mode de fonctionnement a permis à Global Voices d'être à la pointe pour couvrir des événements comme la **révolution en Tunisie** [en] ou le **tremblement de terre au Japon** [en], avec des articles repris par des médias traditionnels comme le New York Times ou Reuter.



Billet initialement publié sur :: **S.I.Lex** ::

Image Flickr CC  **karindalziel**

Cliquez ici pour découvrir de nouvelles initiatives sous Creative Commons dans la deuxième partie de ce compte-rendu.

MAJ : le 11/07 à 22 h 15, correctif sur la présence de Lawrence Lessig lors de l'eG8 à Paris, suite aux commentaires des lecteurs.

OLEIADE

le 11 juillet 2011 - 12:48 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

“En mai dernier, Lawrence Lessig, le père des licences Creative Commons, n'a ainsi même pas été invité lors de l'eG8 ”

Ah bon? tiens, c'est étonnant, parce que justement, il semblerait que ce soit lui sur cette



video:

<http://www.youtube.com/watch?v=UsJiR-CIkAc>

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

BLABLA

le 11 juillet 2011 - 14:53 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



La semaine prochaine j'attends que vous m'expliquiez : comment vivre sur les CC!

Outre les avantages, comment ça fonctionne économiquement.

D'ailleurs le modèle économique d'OWNI me parait toujours un peu obscur et j'aimerais qu'un article en parle et vulgarise le fonctionnement de ce merveilleux média.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

MODAGOOSE

le 11 juillet 2011 - 20:31 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@blabla :

Renseignez-vous, ce n'est pas les textes qui manquent sur le Web, les exemples et les modèles sont nombreux.

De plus tous les artistes qui éditent leurs oeuvres sous licences libres (CC, Art libre, Gnu art, et d'autres) ne sont pas nécessairement intéressés par la marchandisation de leurs oeuvres, ou par la marchandisation de toutes leurs oeuvres.

Les oeuvres sous licences libres restent protégées par le droit d'auteur, seuls certains droits peuvent être ouverts et d'autres être réservés. Avec les licences libres, on est dans la gestion de droits individuelle.

C'est donc l'auteur qui décide comment seront exploitées ses oeuvres, si il en souhaite l'exploitation commerciale, et à quel tarif.

Le seul droits ouverts par défaut, est la copie, l'exploitation commerciale et la modification peuvent être réservés et donner lieu à des transactions financières.

Sinon, je serais aussi pas mal intéressé par une explication de votre part la semaine prochaine.

j'attends que vous m'expliquiez comment vivre dans le merveilleux monde du système du droit d'auteur fermé tel qu'il fonctionne actuellement en France. Je connais la théorie, mais dans la pratique ?

Pour finir, personne ne vous force à ouvrir des droits, donc je ne vois pas bien l'intérêt de faire preuve d'ironie à l'égard de ce système qui a l'avantage de régulariser des situations tendues entre auteurs et internautes en ces temps d'Hadopi et autres Acta.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

SABER TRIKI

le 11 juillet 2011 - 21:14 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Merci pour cet intéressant article.

Succinct, Percutant et suscite la réflexion.

La seule chose dont je désire avoir votre clarification est le fait que Lawrence Lessig n'était pas présent au eG8.

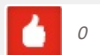
Car je crois bien avoir lu et vu son passage à cet évènement sur d'autres tribunes comme témoigne le lien officiel de l'évènement.

<http://www.eg8forum.com/fr/profil/lawrence-lessig/>

Il y a certainement une raison à vos propos, besoin simplement de mettre au clair ce fait.

Merci d'avance.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

CALIMAQ

le 11 juillet 2011 - 21:58 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Autant pour moi. Lessig était bien invité à l'eG8, comme vous l'indiquez. En revanche, il semble bien que le Ministre de la Culture ait refusé de débattre avec lui<http://www.numerama.com/magazine/18884-comment-nous-avons-vecu-l-eg8-de-l-interieur.html> :

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

MICHEL

le 12 juillet 2011 - 1:06 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



J'ai une amie "artiste multimedia" qui ne jure que par les licences CC. Elle trouve ça super pratique et humaniste, cool.nUées dans l'air du temps. En même temps ça va elle est tranquille pour créer et partager : son père a deux usines.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

MICHEL

le 12 juillet 2011 - 1:08 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Faute de frappe, dsl : Tres dans l'air du temps (ah ce correctif automatique iPhone, quelle daube...)

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

MODAGOOSE

le 12 juillet 2011 - 11:22 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@Michel qui écrit "J'ai une amie "artiste multimedia" qui ne jure que par les licences CC. Elle trouve ça super pratique et humaniste, cool.nUées dans l'air du temps. En même temps ça va elle est tranquille pour créer et partager : son père a deux usines."

Et donc ?

Tous les artistes qui publient sous licences libres sont donc des nantis ?

C'est ce qu'il faut déduire de votre insinuation ?

C'est marrant, je connais pas mal d'artistes qui publient sous licences libres, une partie travaille, je veux dire un vrai travail, dans le public ou le privé, l'autre vit d'allocations et doit rendre des comptes à des conseillers tous les mois.

Certains sont des artistes qui ont démissionné de la Sacem car ce système non plus ne les nourrissait pas. Maintenant au moins, ils ont le droit de disséminer leurs oeuvres sur le Net, ce qui n'était pas le cas avant, le contrat de la Sacem leur interdisant ou limitant la publication sur le Réseau au streaming et sur leurs sites Webs.

La motivation première d'un artiste est-elle l'argent ?

Dans mon expérience personnel l'argent n'est ni le moteur de la création, ni sa finalité. Je ne connais aucun artiste qui ne crée que lorsqu'il est payé et qui détruit ce qu'il a fait si il n'est pas payé. Un artiste crée avec les moyens dont il dispose et ses rentrées d'argent dépendent presque exclusivement d'autres sources que son art. Même lorsqu'il fait des concerts, même lorsqu'il expose ou vend des livres.

Il a toujours existé une très grande majorité d'artistes ne vivants pas de leur art.

Aujourd'hui, ces artiste peuvent au moins montrer, faire entendre ce qu'ils font au reste du monde sans devoir passer par le jugement d'une académie, d'un agent ou d'un intermédiaire qui décide ce qui est bon ou pas.

Ces artistes peuvent s'affranchir d'un système d'intermédiaires qui sont dans une logique de rentabilité et de retour sur investissement à court terme.

Et, bonne nouvelle, vous pouvez y avoir accès sans bourse déliée, étudier ces oeuvres, les reprendre, les modifier, les republier, si la licence vous y autorise.

Vous n'êtes plus juste être un bête consommateur d'art ou de culture marchande à la sauce Universal/Fnac.


Alors pourquoi tant d'ironie et de sarcasme dans vos propos ?

Pour la première fois depuis longtemps dans l'histoire de l'art, vous, artistes, mélomanes, amateurs d'art, vous êtes libres.

Seul votre goût compte; vous pouvez participer à une oeuvre plus globale, et l'accès à des millions d'oeuvres ne nécessite plus qu'un ordinateur.

Et ça ne va toujours pas ?

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

NLR

le 12 juillet 2011 - 11:35 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



C'est vrai qu'il y a plusieurs cas de figures :

Le nanti qui n'a pas "besoin" de gagner d'argent, et qui se fait un (réel) plaisir à partager gratis ses productions – ainsi Marie-Charlotte, fille d'industriel, augmente sa fameuse "e-reputation".


Celui qui débute, qu'a pas de sous, qu'habite une soupente, et qui est assez satisfait tout de même, lui, de pouvoir grappiller quelques ronds lors de vente de droits.

Avec tous les cas intermédiaires entre ses deux extrémités.

Aucune des deux n'est la solutions parfaite, il est bon par contre qu'elle cohabitent selon les intérêts de chacun.

(Mais il est vrai qu'il y a pas mal d'artistes au RSA qui partagent leur productions en CC, essayant ainsi de diffuser leur nom, leur réputation, etc. Beaucoup de temps donné donc. Quant à ce que le boulot arrive par ce biais alors là... Autant jouer à l'Euromillion)

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE


EKALIPTUS

le 13 juillet 2011 - 15:19 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



En mai dernier, lors de l'eG8 à Paris, le ministre de la Culture Frédéric Mitterrand a explicitement refusé de parler au père des licences Creative Commons, Lawrence Lessig.

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

DEHORTER

le 26 septembre 2011 - 12:40 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK




Bonjour,

J'essaye d'apporter des réponses à vos questions sur mon blog et dans mon prochain livre

<http://www.kisskissbankbank.com/projects/free-culture-film>

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

5 pings

Innover et réussir avec les licences Creative Commons » OWNI, News, Augmented I neottia nidus-avis le 11 juillet 2011 - 16:56

[...] Via Scoop.it – Innovation et éducation aux médias numériques Creative Commons International vient de publier *The Power of Open*, un eBook montrant des exemples de projets dans des domaines variés recourant aux CC. Show original [...]

Innover et réussir avec les licences Creative Commons » OWNI, News,

Augmented | neottia nidus-avis le 17 juillet 2011 - 19:05

[...] Via Scoop.it – Éducation, Internet et droit... Creative Commons International vient de publier The Power of Open, un eBook montrant des exemples de projets dans des domaines variés recourant aux CC. Show original [...]

LES CMS : CONTENT MANAGEMENT SYSTEM | Innovations Médiatiques le 20 novembre 2011 - 18:14

[...] – Le Creative Commons (CC), organisation à but non lucratif dont le but est de proposer une solution alternative légale aux personnes ne souhaitant pas protéger leurs œuvres. L'organisation a créé plusieurs [...]

5 articles clés d'OWNI sur la culture libre le 22 janvier 2012 - 16:09

[...] 4 Innover et réussir avec les Creative Commons Creative Commons International vient de publier The Power of Open, un eBook montrant des exemples de projets dans des domaines variés recourant aux CC. [...]

aspects juridiques | Pearltrees le 17 avril 2012 - 12:17

[...] En tant que petit éditeur, nous n'avons pas la capacité de personnaliser les licences à chaque fois qu'une partie intéressée souhaite utiliser nos contenus. Les licences Creative Commons nous ont permis de conclure des accords avec de nombreux partenaires en nous libérant du poids des négociations juridiques et des pertes de temps et d'argent que nécessitent ces négociations [...] Dans une petite organisation comme la nôtre, le temps est très important. Dans notre cas, les licences Creative Commons nous ont notamment aidés à gagner du temps, de l'argent et de l'énergie. Innover et réussir avec les licences Creative Commons » OWNI, News, Augmented [...]